



BELGIAN RALLY CHAMPIONSHIP 2017
HEROCK SPA RALLY
REGLEMENT PARTICULIER

CONTENU

1. INTRODUCTION

- 1.1. Règlementation
- 1.2. Revêtement de la route
- 1.3. Distance totale des ES et distance totale de l'itinéraire

2. ORGANISATION

- 2.1. Titres RACB pour lesquels le rallye compte
- 2.2. Numéros de visa de l'ASN
- 2.3. Nom de l'organisateur, adresse et coordonnées (bureau permanent)
- 2.4. Comité d'organisation
- 2.5. Commissaires Sportifs
- 2.6. Observateurs et délégués RACB
- 2.7. Principaux Officiels
- 2.8. Emplacement du PC du Rallye et coordonnées (tél. et fax)

3. PROGRAMME

- Publication du règlement particulier
- Date de clôture des engagements
- Date de la publication de la liste des engagés
- Publication du road-book et de la carte du rallye
- Date de clôture pour les inscriptions de la mise au point – « Shakedown »
- Horaire d'ouverture et fermeture du PC du rallye
- Panneau d'affichage officiel – Emplacement
- Ramassage du matériel et des documents
- Vérifications Administratives
- Ramassage des systèmes de suivi pour les reconnaissances (non applicable)
- Début des reconnaissances
- Ouverture du centre media et des accréditations
- Ramassage des systèmes de suivi de la sécurité pour le rallye (non applicable)
- Vérifications techniques – plombage et marquage des composants
- Mise au point – « Shakedown » et horaire
- Conférence de presse BRC avant l'épreuve
- Première réunion des Commissaires Sportifs
- Publication de la liste de départ pour l'Etape 1
- Cérémonie de départ (non applicable)
- Départ du rallye, lieu et heure
- Fin de l'Etape 1, lieu et heure
- Publication de la liste de départ de l'Etape 2
- Départ de l'Etape 2, lieu et heure
- Cérémonie de podium / remise des prix
- Conférence de presse après épreuve
- Vérifications techniques finales
- Heure de la publication du classement final provisoire
- Heure de la publication du classement officiel final

4. ENGAGEMENTS

- 4.1. Date de clôture des engagements
- 4.2. Procédure d'engagement
- 4.3. Nombre d'engagements acceptés
- 4.4. Droits d'engagement / packages d'engagement
- 4.5. Informations détaillées sur le paiement (y compris sur toute taxe applicable)
- 4.6. Remboursements

- 5. ASSURANCE**
- 6. PUBLICITÉ ET IDENTIFICATION**
- 7. PNEUMATIQUES**
 - 7.1. Pneus à utiliser durant le rallye
 - 7.2. Lois nationales ou exigences spéciales
 - 7.3. Quantité de pneus
- 8. CARBURANT**
 - 8.1. Procédure relative au carburant
 - 8.2. Commande de carburant
 - 8.3. Responsabilité
 - 8.4. Distribution du carburant
- 9. RECONNAISSANCES**
 - 9.1. Procédure d'inscription
 - 9.2. Restrictions particulières et / ou nationales – limite de vitesse sur les épreuves spéciales
- 10. VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES**
 - 10.1. Documents à présenter
 - Licence de concurrent
 - Licences de compétition des pilotes et copilotes
 - Cartes d'identité ou passeports des pilotes et copilotes
 - Autorisation de l'ASN, pour tous les concurrents étrangers
 - Achèvement de toutes les informations sur le bulletin d'engagement
 - Certificat d'assurance de la voiture
 - Documents d'immatriculation de la voiture
 - 10.2. Horaire
- 11. VÉRIFICATIONS TECHNIQUES, PLOMBAGE ET MARQUAGE**
 - 11.1. Lieu et horaire des vérifications techniques
 - 11.2. Equipement de sécurité de l'équipage
 - 11.3. Niveau de bruit
 - 11.4. Installation d'un système de suivi de la sécurité (non applicable)
- 12. AUTRES PROCÉDURES**
 - 12.1. Procédure de la cérémonie de départ et ordre
 - 12.2. Procédure d'arrivée (uniquement si différente du règlement)
 - 12.3. Pointage en avance autorisé
 - 12.4. Toutes procédures / activités spéciales incluant les activités promotionnelles de l'organisateur
 - 12.5. Heure officielle utilisée pendant le rallye
 - 12.6. Comportement en cas d'accident
 - 12.7. Point de contrôle après accident
 - 12.8. Temps forfaitaire dans les étapes « SHOW »
 - 12.9. Parc d'assistance
 - 12.10. Absence de visa
 - 12.11. Ouvriers
- 13. IDENTIFICATION DES OFFICIELS**
- 14. PRIX**
 - 14.1. Remises des coupes – Lieu et horaire
 - 14.2. Coupes
- 15. VÉRIFICATIONS FINALES**
 - 15.1. Vérifications finales – équipes devant participer - emplacement
 - 15.2. Droits de réclamation
 - 15.3. Droits d'appel

- Annexe 1** Itinéraire
- Annexe 2** Programme des reconnaissances
- Annexe 3** Noms et photographies des chargés des relations avec les concurrents et leurs horaires
- Annexe 4** Autocollants et positionnement des publicités additionnelles prévues
- Annexe 5** Dispositions particulières aux parcs d'assistance – Réservation d'emplacement
- Annexe 6** Dispositions particulières au VHRS

1. INTRODUCTION

- 1.1. Ce rallye sera disputé conformément au Code Sportif International de la FIA 2017 et à ses annexes, au Règlement Sportif du Belgian Rally Championship 2017 qui est conforme au règlement du RACB Sport et au présent Règlement Particulier.
Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent Règlement Particulier seront annoncées uniquement par voie d'Additifs datés et numérotés (publiés par l'organisateur ou les commissaires sportifs).
Le Règlement Sportif du Belgian Rally Championship 2017 figure à l'adresse suivante : www.racb.com
- 1.2. Revêtement de la route
BRC (Belgian Rally Championship) – BHRC (Belgian Historic Rally Championship) – VHRS (Véhicule Historique de Régularité Sportive) :
- Toutes les épreuves spéciales de ce rallye se déroulent sur un revêtement
Asphalte : 94,64 %
Terre : 5,36 %
- 1.3. Distance totale ES et distance totale de l'itinéraire
BRC – BHRC – VHRS :
Distance totale des ES : 203,69 Km
Distance totale du parcours : 515,71 Km

2. ORGANISATION

- 2.1. Titres RACB Sport pour lesquels le Rallye compte
- Championnat de Belgique des Pilotes
Championnat de Belgique des Co-Pilotes
Championnat de Belgique des Classes
Championnat de Belgique des Rallyes Historiques
Championnat de Belgique Junior
Championnat de Belgique R1 Trophy
- RACB Regularity Trophy 2017
- 2.2. Numéros de visa de l'ASN
BRC – BHRC – VHRS : N° de visa : BRC17/HSR02 en date du :7/02/2017
- 2.3. Nom de l'organisateur, adresse et coordonnées (bureau permanent)
Secrétariat : DG Sport – Spa Rally
Avenue du Stade, n° 27 CP : 4910 Ville : THEUX
Tél. : +32(0) 87 53 90 00 Fax : + 32(0) 87 53 90 01
Courriel : info@sparally.com Website : www.sparally.com
- 2.4. Comité d'organisation
Président : Mr Christian JUPSIN
Secrétaire : Mme Dominique HENSGENS
Membres : Mr Robert VANDEVORST
Melle Carolane JUPSIN
- 2.5. Commissaires Sportifs RACB
Président : Mr François DUMONT
Membre : Mr Andy LASURE
Membre : Mr Ludo PEETERS
Stagiaire : Mr Mathieu BOMANS
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs : Mme Dominique HENSGENS

2.6. Observateur et Délégués RACB

Délégué Sportif RACB Sport :	Mr Xavier SCHENE
Délégué Technique RACB Sport :	Mr Eddy PEETERS
Homologation du parcours :	Mr Michel LAUWERS
Responsable Chronométrage :	Mr Ghislain DECOBECK

2.7. Principaux Officiels

Directeur de Course :	Mr Robert VANDEVORST	lic. 3105
Directeur de course adjoint :	Mr Etienne MASSILLON	lic. 487
Secrétaire du rallye :	Mme Dominique HENSGENS	lic. 3460
Directeur de la Sécurité :	Mr Bernard HERMAN	lic. 3362
Directeur de la Sécurité Adj. :	Mr Didier DELSAUX	lic. 1957
Directeur de la Sécurité Adj. :	Mr Fabienne DECONINCK	lic. 2479
Médecin Chef (N° Inami 1-65579-97-800) :	Dr. Pol SIBILLE	lic. 3464
Voiture 000 :	Mr Gino RE	lic. 971086
	Mr Marc LABASSE	lic. TBA
Voiture 00 :	Mr Jean-Michel DOLS	lic. 971096
	Mme Françoise DEPRez	lic. 971097
Chargés des relations avec les concurrents :	Mr Boudewijn BAERTSOEN	lic. 2288
	Mr Pierre DEFOSSEZ	lic. 3383
	Mr Alain ALEXIS	lic. 0004
Responsables des ES :		
ES 1 – 3 : Mr Alain DELAUNOY	lic. 2666	
ES 2 – 4 : Mr Louis MODAVE	lic. 2762	
ES 5 – 9 – 13 : Mr Alain DELAUNOY	lic. 2666	
ES 6 – 10 – 14 : Mr Didier DEJASSE	lic. 3384	
ES 7 – 11 – 15 : Mr Louis MODAVE	lic. 2762	
ES 8 – 12 – 16 : Mr René DEMARTEAU	lic. 1393	

2.8. Emplacement du PC du rallye et coordonnées

Rallye : DG Sport – Spa Rally
Avenue du Stade, n° 27 CP : 4910 Ville : THEUX
Tél. : +32(0) 87 53 90 00 Fax : + 32(0) 87 53 90 01
Courriel : info@sparally.com

Numéro d'Urgence

Le numéro de téléphone d'urgence de l'épreuve est le 0032 (0) 4 277 75 50

3. PROGRAMME

- Publication du règlement particulier
Date : 17 / 01 / 2017
- Date de clôture des engagements
Date : 06 / 03 / 2017 à 12h00
- Date de la publication de la liste des engagés
Lieu : Café Le Chandelier d'Or – Place Royale, 1, 4900, SPA
Date & heure : 09 / 03 / 2017 à 20h00
- Publication du road-book et de la carte du rallye :
Lieu : Café Le Chandelier d'Or – Place Royale, 1, 4900, SPA
Date & heure : 11 / 03 / 2017 à 09h00

- Date de clôture pour les inscriptions de la mise au point – « Shakedown » (uniquement BRC – BHRC)
Date & heure : 06 / 03 / 2017 à 12h00
Ces inscriptions sont nécessaires pour établir une priorité dans le passage du contrôle technique. L'inscription au « Shakedown » est soumise à un droit de participation de **150 €**.
Ce droit de participation doit être réglé au plus tard pour le 06 / 03 / 2017.
Compte : IBAN : BE27 3631 2998 3373 – BIC : BBRUBEBB au nom de DG Sport avec la mention « Inscription Shakedown Spa Rally 2017 + mention du nom de l'équipage ou du moins le nom du premier pilote ».
Les équipages non-inscrits ne pourront pas participer au « Shakedown ».
- Ouverture / Fermeture du PC du rallye
Dates & heures : vendredi 17 / 03 / 2017 de 09h00 au samedi 18 / 03 / 2017 à 03h00
samedi 18 / 03 / 2017 de 07h30 à 23h30
- Panneau d'affichage officiel – emplacement
Le tableau officiel d'affichage se situe :
 - Radisson Blu Palace Hotel – Place Royale, 39, 4900, SPA, à partir du 16 / 03 / 2017 à 12h00
 - Au PC du rallye : DG Sport, 27, avenue du Stade, 4910, THEUX, à partir du 09 / 03 / 2017 à 20h00
 - Tableau d'affichage virtuel : site internet officiel du rallye www.sparally.com, rubrique « Concurrents – Tableau d'affichage » à partir du 09 / 03 / 2017.
- Ramassage du matériel et des documents – pré-contrôle administratif
Lieu : Café Le Chandelier d'Or – Place Royale, 1, 4900, SPA
Dates & heures : samedi 11 / 03 / 2017 de 09h00 à 17h00
dimanche 12 / 03 / 2017 de 09h00 à 12h00
Pré-contrôle administratif pour les retardataires uniquement sur dérogation : jeudi 16 / 03 / 2017 de 08h00 à 12h00 au PC du rallye (DG Sport, 27, avenue du Stade, 4910, THEUX).
- Vérifications administratives
Lieu : Garage Edmond Tefnin, avenue Reine Astrid, 84, 4900, SPA
Dates & heures : jeudi 16 / 03 / 2017 de 09h00 à 12h30 pour les participants au « Shakedown »
jeudi 16 / 03 / 2017 de 13h30 à 20h00 pour tous les concurrents BRC – BHRC
vendredi 17 / 03 / 2017 de 08h00 à 14h00 pour les concurrents VHRS
- Timing des reconnaissances (uniquement BRC – BHRC)
Dates & heures : samedi 11 / 03 / 2017 de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 20h00
dimanche 12 / 03 / 2017 de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00
Reconnaissance de l'ES EAU ROUGE et de la partie de l'ES STER-AMERMONT-ANDRIMONT empruntant le domaine du Circuit de Spa-Francorchamps : uniquement le dimanche 12 / 03 / 2017 de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00.
Reconnaissance de la partie forestière de la Clémentine :
DEUX passages maximum le vendredi 17 / 03 / 2017 de 08h00 à 12h00
- Ouverture du centre Média et des accréditations :
Lieu : Radisson Blu Palace Hotel – Place Royale, 39, 4900, SPA
Date & heure : vendredi 17 / 03 / 2017 à 10h00
- Vérifications techniques – plombage et marquage des composants – montage Tripy pour le VHRS
Lieu : Garage Edmond Tefnin, avenue Reine Astrid, 84, 4900, SPA
Dates & heures : jeudi 16 / 03 / 2017 de 09h00 à 12h30 pour les participants au « Shakedown »
jeudi 16 / 03 / 2017 de 13h30 à 20h00 pour tous les concurrents BRC – BHRC
vendredi 17 / 03 / 2017 de 08h00 à 14h00 pour les concurrents VHRS
- « Shakedown » - horaire
Lieu : Winamplanche – Creppe
Date & heure : jeudi 16 / 03 / 2017 de 12h00 à 16h30

- Conférence de presse BRC avant épreuve
Lieu : Radisson Blu Palace Hotel – Place Royale, 39, 4900, SPA
Date & heure : vendredi 17 / 03 / 2017 à **15h00**
- Première réunion des Commissaires Sportifs
Lieu : DG Sport, 27, avenue du Stade, 4910, THEUX
Date & heure : vendredi 17 / 03 / 2017 à 15h00
- Publication de la liste de départ pour l'Etape 1
Lieu :
 - Radisson Blu Palace Hotel – Place Royale, 39, 4900, SPA
 - Au PC du rallye : DG Sport, 27, avenue du Stade, 4910, THEUX
 - Tableau d'affichage virtuel : site internet officiel du rallye www.sparally.com, rubrique « Concurrents – Tableau d'affichage »
 Date & heure : vendredi 17 / 03 / 2017 à 16h00
- Départ du rallye, lieu et heure
Lieu : Podium, Place du Monument, 4900, SPA
Date & heure : vendredi 17 / 03 / 2017 à 18h03
- Fin de l'Etape 1, lieu et heure
Lieu : Parking du CPAS de Spa, rue Hanster, 8, 4900, SPA
Date & heure : samedi 18 / 03 / 2017 à 00h06
- Publication de la liste de départ de l'Etape 2
Lieu :
 - Radisson Blu Palace Hotel – Place Royale, 39, 4900, SPA
 - Au PC du rallye : DG Sport, 27, avenue du Stade, 4910, THEUX
 - Tableau d'affichage virtuel : site internet officiel du rallye www.sparally.com, rubrique « Concurrents – Tableau d'affichage »
 Date & horaire : samedi 18 / 03 / 2017 à 03h00
Tous les concurrents seront avertis de leur heure de départ de l'étape 2 par SMS à titre informatif
- Départ de l'Etape 2, lieu et heure
Lieu : Parking du CPAS de Spa, rue Hanster, 8, 4900, SPA
Date & heure : samedi 18 / 03 / 2017 à 8h30
- Cérémonie de podium / remise des prix
Lieu : Podium, Place du Monument, 4900, SPA
Date & horaire : samedi 18 / 03 / 2017 à 22h30
- Conférence de presse (contacts médias) après l'épreuve
Lieu : Radisson Blu Palace Hotel – Place Royale, 39, 4900, SPA
Date & heure : samedi 18 / 03 / 2017 à 22h00
- Vérifications techniques finales
Lieu : Garage Edmond Tefnin, avenue Reine Astrid, 84, 4900, SPA
Date & horaire : 18 / 03 / 2017 à 21h45
- Heure de la publication du classement final provisoire
Lieu : Radisson Blu Palace Hotel – Place Royale, 39, 4900, SPA
Date & horaire : samedi 18 / 03 / 2017 à 22h00
- Heure de la publication du classement officiel final
Lieu : Radisson Blu Palace Hotel – Place Royale, 39, 4900, SPA
Date & horaire : samedi 18 / 03 / 2017 à 22h30

4. ENGAGEMENTS

4.1. Date de clôture des engagements

BRC – BHRC – VHRS : le lundi 06 / 03 / 2017 à 12h00

4.2. Procédure d'engagement

Toute personne qui désire participer au Spa Rally doit adresser la demande d'engagement dûment complétée en caractères imprimés, au secrétariat permanent, avant le 06 / 03 / 2017 à 12h00 (date de la poste faisant foi), ou compléter le bulletin en ligne sur le site

www.sparally.com.

Les membres d'équipage sont tenus d'indiquer lors de leur demande d'engagement si ce rallye NE COMPTERA PAS pour leurs classements dans le championnat BRC 2017 et/ou championnat BRC JUNIOR 2017 (si applicable, conformément aux articles 5.4, 22.1 et 45.3.4 du BRC 2017).

4.3. Nombre d'engagements acceptés

Nombre maximum des engagés toutes catégories confondues : 160 voitures.

Le comité de sélection établira une liste de suppléants (Art. 3.15 du Code Sportif International de la FIA).

Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un pilote, d'un coéquipier ou d'un concurrent (Art.3.14 du Code Sportif International de la FIA).

Classes :

BRC : Art. 4 du règlement sportif BRC 2017

BHRC : voir VARIANTE V2 du BRC 2017 – Rallyes Historiques

VHRS : les voitures sont réparties en CINQ classes de cylindrées

- Classe 1 : jusque 1.300 cc
- Classe 2 : de 1.301 à 1.600 cc
- Classe 3 : de 1.601 à 2.000 cc
- Classe 4 : de 2.001 à 2.500 cc
- Classe 5 : plus de 2.500 cc

4.4. Droits d'engagement / packages d'engagement (paiement avant le 20 février 2017)

BRC – BHRC :

- avec la publicité facultative proposée par l'organisateur : 1.300 €
- sans cette publicité : 2.000 €

VHRS :

- avec la publicité facultative proposée par l'organisateur : 990 €
- sans cette publicité : 1.850 €

Si paiement après le 20 février : toutes les sommes seront majorées de 100 €.

Un équipage ne pourra se présenter aux vérifications administratives avant le départ que s'il s'est acquitté de toutes ses obligations (financières, administratives, ...) vis-à-vis du comité d'organisation et/ou de l'organisateur.

4.5. Informations détaillées sur le paiement (y compris sur toute taxe applicable)

Seuls seront acceptés les règlements par virement à l'ordre de DG Sport au plus tard le 06 / 03 / 2017 en mentionnant les noms de l'équipage ou du moins le nom du premier pilote et la mention : « Spa Rally 2017 »

Compte : IBAN : BE27 3631 2998 3373 – BIC : BBRUBEBB

Aucun chèque, ni aucun double de formulaire de virement ou autre ne sera accepté comme preuve de paiement. Tout renseignement relatif au paiement est à demander à :

Mme Dominique HENSGENS
27, avenue du Stade, 4910, THEUX
Tel : +32 87 53 90 00
Fax : +32 87 53 90 01
Courriel : dh@dgsport.eu

4.6. Remboursements

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé ;
- en cas d'annulation du rallye avant le début de l'épreuve.

Les organisateurs rembourseront 50% des droits d'engagement (des pilotes et de la voiture) aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure (dûment vérifiées par leur ASN), n'auraient pu se présenter au départ du rallye.

Remboursements en cas de forfait :

La déclaration écrite du forfait de l'équipage devra parvenir avant la clôture des engagements soit par fax soit par courriel. Une acceptation du forfait sera envoyée, pour confirmation, par l'organisateur à un des membres de l'équipage. Le remboursement intégral des droits d'engagement sera effectué par l'organisateur dans un délai de maximum 90 jours après la fin de l'épreuve.

Si la déclaration écrite du forfait de l'équipage est parvenue après la publication de la liste des engagés, le remboursement de 50 % des droits d'engagement sera effectué par l'organisateur dans un délai de maximum 90 jours après la fin de l'épreuve.

Seule la déclaration par écrit du forfait de l'équipage sera acceptée par l'organisateur et sera prise en considération pour le remboursement des droits d'engagements.

5. ASSURANCE

L'organisateur a contracté des assurances en responsabilité civile en conformité avec le Chapitre 2 - Article 5 des Prescriptions Sportives Nationales, et avec la loi belge du 21 novembre 1989 article 8 en vigueur sur l'assurance obligatoire. Cette assurance couvre la responsabilité civile du RACB, de l'organisateur de l'épreuve, de la Commission Sportive Nationale, des Autorités intéressées et des agents, services, préposés ou membres (rétribués ou bénévoles) des précités ainsi que la responsabilité civile des propriétaires, détenteurs ou conducteurs des véhicules engagés et de leurs préposés.

RC Organisation – Couverture :

- Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus : 5.000.000 € par sinistre.
- Franchise pour les dommages matériels : 125 € par sinistre.

Par responsabilité civile des organisateurs il faut comprendre les dommages causés aux tiers par accident qui seraient la conséquence d'une faute d'organisation à l'occasion de la préparation, du déroulement et de la liquidation matérielle de la manifestation.

RC Circulation – Couverture :

Dommages corporels : illimité

Dommages matériels : 100.000.000 € par sinistre

Les parcours de liaison ne sont pas couverts dans le contrat d'assurance responsabilité civile de l'organisateur.

Le Comité Organisateur décline toute responsabilité quant aux conséquences qu'entraîneraient la violation par des concurrents des lois, règlements ou dispositions en vigueur dans le pays ; la responsabilité de ces actes et de leurs conséquences ne sera imputable qu'aux individus les ayant commis ou encourus. Le Comité Organisateur décline également toute responsabilité en cas d'émeute, de manifestation, d'acte de vandalisme, de catastrophe naturelle etc., ou des conséquences de tels événements, dont pourraient être victimes des concurrents. Le paiement d'indemnités, d'amendes ou de pénalités sera à leur charge.

6. PUBLICITÉ ET IDENTIFICATION

Publicité des organisateurs (Art 18.8 du règlement sportif du BRC 2017)

La publicité facultative, ainsi que l'emplacement, sont décrits dans l'annexe 4.

Les panneaux des numéros de compétition, les plaques de rallye et la publicité doivent être apposés sur la voiture avant les vérifications techniques, avant le départ.

7. PNEUMATIQUES (voir Art. 60 du règlement sportif BRC 2017)

7.1. Pneus à utiliser durant le rallye

Il y aura des zones de marquage et de vérifications des pneumatiques (voir road-book).

Les pneus du type « terre » ou « slick » sont interdits sous peine d'exclusion.

La présentation de la Typecard reprenant les pneus équipant la voiture sera exigée conformément à l'article 14.4.

7.2. Lois nationales ou exigences spéciales

Pneumatiques cloutés : Les pneus à clous pourront être autorisés suivant décision du Directeur de Course sur certains tronçons du rallye, suivant les conditions météorologiques, selon le Code de la Route en vigueur.

7.3. Conformément à l'article 60.1.5, pour cette épreuve, le Herock Spa Rally, la quantité maximale de pneus autorisés est de :

7.3.1. pour les voitures utilisant une extension d'homologation WR, WRC, S2000, RRC, VR4, VR5, RGT ou du groupe N4 : **12 pneus** ;

7.3.2. pour les voitures utilisant une extension d'homologation VR2 : **8 pneus**.

8. CARBURANT

8.1. Procédure de commande de carburant suivant les articles 58 et 59 du règlement sportif du BRC 2017.

8.2. GUTTS n.v., fournisseur agréé par le RACB Sport, sera présent comme "fuel supplier" officiel. Vous avez le choix entre différents carburants. Vous devez commander ces carburants à GUTTS Refuel Service.

Prendre contact sur le site Gutts: <http://gutts.nl/product-category/refuel/> avant le 13 / 03 / 2017.

1) Sélectionnez le type du carburant, la quantité et le rallye

2) Faites votre commande et payez

3) Pendant le rallye, le ravitaillement sera effectué par « Gutts Refuel Crew » dans la zone de ravitaillement.

L'accès ne sera autorisé qu'à un membre de l'assistance muni du badge «Refueling zone»

8.3. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de toute conséquence découlant de l'utilisation de tout carburant

8.4. Distribution du Carburant : il y aura deux zones de ravitaillement (voir road-book). Les carburants autorisés par le RACB Sport seront disponibles dans des zones de ravitaillements séparées.

Un carburant tel qu'il est disponible dans le commerce et distribué directement dans le réservoir de la voiture de compétition à la station d'essence indiquée dans le road-book.

– Station TOTAL SPA, 175, Avenue Reine Astrid, 4900, SPA – RZ 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8.

Refueling Zone GUTTS :

– Ancien bâtiment de Spa Boissons, 242, Avenue Reine Astrid, 4900, SPA – RZ 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8.

9. RECONNAISSANCES (uniquement BRC et BHRC)

9.1. Procédure d'inscription

Avant le début des reconnaissances, chaque équipage doit se faire enregistrer auprès de l'organisateur et signer un document détaillant le véhicule qui sera utilisé lors des reconnaissances. DEUX signes distinctifs, remis lors de l'enregistrement, devront être apposés sur le véhicule pendant les reconnaissances :

- un signe devra être apposé sur le pare-brise, côté supérieur droit ;
- un signe devra être apposé sur la vitre arrière, côté supérieur droit.

L'organisateur effectuera des contrôles.

Les véhicules utilisés doivent être conforme à l'article 25 du règlement sportif BRC 2017.

9.2. Restrictions particulières et / ou nationales – limite de vitesse sur les épreuves spéciales

Les reconnaissances obligatoire ne peuvent avoir lieu que :

- samedi 12 / 03 / 2016 de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 20h00 ;
- dimanche 13 / 03 / 2016 de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00.

La partie forestière de l'ES SASSOR – TIEGE – CLEMENTINE ne pourra être reconnue que le vendredi 17 mars 2017 entre 08h00 et 12h00. Aucune dérogation ne sera accordée à ce sujet.

Chaque concurrent pourra bénéficier de **DEUX passages** de reconnaissance au maximum.

L'ES EAU ROUGE et la partie de l'ES STER-AMERMONT-ANDRIMONT empruntant le domaine du Circuit de Spa-Francorchamps ne pourront être reconnues que le dimanche 12 / 03 / 2017 de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00. Aucune dérogation ne sera accordée à ce sujet.

Le nombre de passages dans la partie forestière de l'ES SASSOR – TIEGE – CLEMENTINE sera contrôlé à l'aide d'une carte de contrôle et seuls les membres de l'équipage pourront se trouver à bord du véhicule enregistré pour les reconnaissances.

Sanction

Les sanctions sont prévues pour toute infraction durant les reconnaissances à l'article 20.2 et 25.4 du règlement sportifs du BRC 2017.

10. VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Un équipage ne pourra se présenter aux vérifications sportives avant le départ que s'il s'est acquitté de toutes ses obligations financières et administratives vis-à-vis du comité d'organisation et / ou de l'organisateur.

10.1. Documents à présenter :

Licence de concurrent, licences de compétition des pilotes et copilotes, cartes d'identité ou passeports des pilotes et copilotes, autorisation de l'ASN pour tous les concurrents étrangers, certificat d'assurance de la voiture, documents d'immatriculation de la voiture.

Ces documents seront à présenter également au pré-contrôle administratif des 11 et 12 / 03 / 2017 (à l'exception des documents qui concernent la voiture de rallye).

10.2. Echancier

Lieu : Garage Edmond Tefnin, avenue Reine Astrid, 84, 4900, SPA

Dates et heures :

- jeudi 16 / 03 / 2017 de 09h00 à 12h30 pour les participants au « Shakedown » ;
- jeudi 16 / 03 / 2017 de 13h30 à 20h00 pour tous les concurrents ;
- vendredi 17 / 03 / 2017 de 08h00 à 14h00 pour les concurrents VHRS.

Le programme sera affiché au tableau d'affichage officiel et sur le site du rallye :

www.sparally.com

Le programme sera transmis à chaque équipage lors du ramassage du matériel et des documents.

Une pénalité de 25 € par heure ou fraction d'heure de retard sera infligée.

Lors de la présentation du véhicule au contrôle technique, il devra être conforme à l'article 19 du Règlement Sportif du BRC 2017 et à l'Annexe 4 du présent Règlement Particulier.

Les équipes présentant des véhicules ayant des pièces à plomber devront avoir prévu les fils aux endroits de plombage. Les véhicules non préparés conformément à l'article 63 du Règlement Sportif du BRC 2017 seront dirigés dans une zone d'attente de mise en conformité pour le contrôle technique.

11. VÉRIFICATIONS TECHNIQUES, PLOMBAGE ET MARQUAGE

11.1. Lieu et horaire des vérifications techniques

Lieu : Garage Edmond Tefnin, avenue Reine Astrid, 84, 4900, SPA

Dates et heures :

- jeudi 16 / 03 / 2017 de 09h00 à 12h30 pour les participants au « Shakedown » ;
- jeudi 16 / 03 / 2017 de 13h30 à 20h00 pour tous les concurrents ;
- vendredi 17 / 03 / 2017 de 08h00 à 14h00 pour les concurrents VHRS.

Le programme sera affiché au tableau d'affichage officiel.

Le programme sera transmis à chaque équipage lors du ramassage du matériel et des documents

11.2. Equipement de sécurité de l'équipage : Voir Article 26.1.2 du Règlement Sportif du BRC 2017

11.3. Niveau de bruit : 94Db

11.4. Installation d'un système Tripy (voir Annexe 6)

12. AUTRES PROCÉDURES

12.1. Procédure de départ et ordre conforme au Règlement sportif du Championnat de Belgique des Rallyes du RACB Sport.

12.2. Procédure d'arrivée : conforme au Règlement sportif du Championnat de Belgique des Rallyes du RACB Sport.

12.3. Pointage en avance autorisé

Aux contrôles horaires d'arrivée de fin d'Etape et de fin d'épreuve, les équipages pourront pointer en avance sans encourir de pénalité. Le pointage en avance est autorisé aux CH 4C et 4E et au CH 16D.

L'heure inscrite sur le carnet de contrôle sera l'heure idéale prévue du rallye et non le temps réel (**Art. 33.2.11**).

12.4. **Conférence de presse BRC avant l'épreuve : vendredi 17 / 03 / 2017 à 15h00**

Lieu : Radisson Blu Palace Hotel – Place Royale, 39, 4900, SPA

Tous les membres d'équipage convoqués à la conférence de Presse du promoteur avant épreuve sont priés d'y assister. Toute absence non-justifiée sera sanctionnée à la discrétion du Collège des Commissaires sportifs par une pénalité financière.

12.5. Heure officielle utilisée pendant le rallye

L'heure officielle sera, pendant toute la durée du rallye : NL : **07805 1200** – FR : **07805 1300**.

12.6. Comportement en cas d'accident

Tous les concurrents devront avoir pris connaissance de l'Article 40 du Règlement Sportif du BRC 2017.

12.7. Point de contrôle des voitures après un accident

Lieu : Point de contrôle des pneus – Rue du Fourneau, 4900, SPA (entre l'Avenue Reine Astrid et la Rue Hanster – à la sortie du Parc de Sept Heures)

12.8. Temps forfaitaire sur les ES SHOW

Si un équipage, pour une cause n'incombant pas à l'organisation, ne parcourt pas l'intégralité d'une ES SHOW, la pénalité forfaitaire suivante lui sera appliquée : temps réalisé auquel sera ajouté la pénalité de **7 minutes**.

Par non-respect de l'intégralité du parcours, il faut comprendre un nombre de boucles de la partie SHOW inférieur à celui repris dans le road-book.

12.9. Le Parc d'assistance sera situé en centre-ville (Rue Royale et parking du Casino – Zone A), à la gare de Spa (Zone C) et à la Caserne de 12-13 Li (Avenue des Lanciers – Zone B).

Tout équipage devra prévoir un extincteur de 6kg visible dans l'espace de service et ce pendant le temps nécessaire à toute intervention sur la voiture.

Aucun stockage de carburant, de quelque nature que ce soit, ne sera autorisé dans le parc de service et dans les emplacements d'assistance ainsi que dans les véhicules de Service ou/et véhicules auxiliaires. La confiscation du carburant sera accompagnée d'une amende de 500€ signifiée par le directeur de course. L'accès et la circulation d'un véhicule transportant du carburant dans le parc de service est strictement interdit. Seule la quantité maximale de 20l de carburant nécessaire au remplissage des réservoirs pour le matériel (groupe électrogène, chauffage, etc) sera tolérée.

Les équipages effectuant leur assistance dans la Zone B devront avoir fait parvenir au secrétariat de l'épreuve, pour le 13 mars au plus tard, une liste des personnes pouvant accéder à cette zone (maximum 5 personnes par voiture en plus des pilotes et copilotes). Cette liste comprendra les renseignements suivants :

- nom ;
- prénom ;
- adresse ;
- date de naissance ;
- numéro de carte d'identité ;
- numéro national.

Une liste à compléter (SERVICE PARK ZONE B) est disponible sur le site www.sparally.com, rubrique Concurrents / Documents officiels.

Seules les personnes reprises sur les listes, munies de leurs pass et carte d'identité, pourront accéder à la zone d'assistance B.

12.10. L'absence de visa ou de marque d'un contrôle de passage entraînera une pénalité de **5 minutes**.

12.11. Ouvreurs (Uniquement BRC)

Les ouvreurs sont acceptés pour les pilotes engagés en BRC et pour les pilotes prioritaires FIA. L'organisateur se réserve le droit de limiter à 20 équipages cette possibilité.

Les ouvreurs devront avoir rempli la fiche d'inscription délivrée par l'organisateur.

DEUX personnes et DEUX seulement peuvent se trouver à bord d'une voiture « ouvrier ».

Les DEUX membres de l'équipage d'une voiture « ouvrier » doivent être en possession d'une pièce d'identité.

Le passage dans les ES est possible au plus tard UNE heure avant la voiture « 00 ». Dans chaque ES, le passage d'un seul véhicule « ouvrier » est autorisé, à l'exception des ES de la seconde boucle du vendredi et de la partie forestière de la Clémentine où aucun véhicule « ouvrier » ne sera accepté. Le véhicule « ouvrier » devra être muni d'une plaque « ouvrier » et des panneaux d'identification disponibles aux vérifications, après en avoir fait la demande.

Le pack « ouvrier » comprend :

- UN jeu de plaques ;
- UN jeu de road-book ;
- UNE carte générale ;
- DEUX accès Stage.

Ces packs sont vendus **250 €**.

Les ouvreurs devront respecter le Code de la Route, y compris sur le parcours des ES. L'autorisation pourra être suspendue à tout moment par le Directeur de Course.

Les ouvreurs doivent parcourir les ES dans le respect du Code de la Route, mais ont l'interdiction de marquer un arrêt prolongé avant d'avoir franchi le TRC de l'ES et être sorti de la zone de ce contrôle.

Le Concurrent est responsable de ses ouvreurs.

13. IDENTIFICATION DES OFFICIELS

Les chefs de poste sont identifiés de la manière suivante :

<u>Fonction</u>	<u>Couleur</u>	<u>Dénomination des chasubles</u>
Responsable ES	Bleu	Stage Commander
Responsable ES adjoint	Bleu	Deputy Stage Commander
Starter	Jaune	Starter
Chef de poste	Orange	Chef Marshall
Steward	Vert	Steward
Relations avec les concurrents	Jaune	Relation concurrent
Médecin	Blanc	Doctor

14. PRIX

14.1. Remise des coupes

Date : samedi 18 / 03 / 2017

Horaire : 22h30

Lieu : Podium, Place du Monument, 4900, SPA

14.2. Coupes

BRC : aux 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} du classement de l'épreuve, pilote & co-pilote – 1^{er} de chaque classe ;
 au 1^{er} équipage étranger ;
 au 1^{er} équipage féminin ou mixte ;
 au 1^{er} équipage spadois – Coupe Paul MATHY

BHRC : aux 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} du classement de l'épreuve, pilote & co-pilote – 1^{er} de chaque classe ;
 au 1^{er} équipage étranger ;
 au 1^{er} équipage féminin ou mixte ;
 au 1^{er} équipage spadois – Coupe Paul MATHY

BJC : au premier du Classement « Junior »

R1 Trophy : au premier du Classement « R1 Trophy »

VHRS : aux 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} du classement de l'épreuve, pilote & co-pilote – 1^{er} de chaque classe ;
 au 1^{er} équipage étranger ;
 au 1^{er} équipage féminin ou mixte ;
 au 1^{er} équipage spadois – Coupe Paul MATHY

15. VÉRIFICATIONS FINALES

15.1. Vérifications finales – personnel devant participer, plus emplacement

Deux membres de l'assistance technique des équipages sélectionnés devront être présents avec les outils et matériels utiles pendant toute la durée nécessaires des contrôles

Lieu : Garage Edmond Tefnin, avenue Reine Astrid, 84, 4900, SPA

Horaire : samedi 18 / 03 / 2017 à 21h45

15.2. Droits de réclamation

Montant du droit de réclamation fixé par RACB Sport : 500 €

15.3. Droits d'appel

Montant du droit d'appel national (RACB Sport): 2000 €

Montant du droit d'appel international (FIA): 6000 € (voir bulletin FIA)

- Annexe 1** : Itinéraire
- Annexe 2** : Programme des reconnaissances
- Annexe 3** : Noms et photographies des chargés des relations avec les concurrents et leurs horaires
- Annexe 4** : Autocollants et positionnement des publicités additionnelles prévues
- Annexe 5** : Dispositions particulières aux parcs d'assistance – Réservation d'emplacement
- Annexe 6** : Dispositions particulières au VHRS